

GUIDE SUR L'ABUS ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES

présenté par le Groupe de travail francophone sur l'abus

Il est souvent difficile de dénoncer les abus commis à l'endroit des personnes âgées, et ce, pour diverses raisons. Ils sont souvent perçus comme une honte par les victimes elles-mêmes qui hésitent alors à les dénoncer. Les raisons peuvent être la peur d'être mal comprises ou, pire encore, la crainte de ne pas être crues, d'autant plus que ces crimes sont souvent commis par des proches. Quelle que soit la raison, il est important de respecter la volonté de la victime avant d'intervenir, tout en tenant compte des circonstances propres à chaque cas.

Les intervenantes et intervenants de première ligne sont d'accord pour dire que la maltraitance des personnes âgées doit être contrée avec l'aide de ressources professionnelles de secteurs différents comme par exemple ceux des services sociaux et communautaires, de la santé et de la justice.

Les abus peuvent prendre de nombreuses formes et il nous est impossible d'énumérer tous les scénarios possibles.

Toutefois, dans le présent guide, le Groupe de travail sur l'abus vous présente les exemples suivants pour illustrer certains types d'abus, suivis d'un répertoire de ressources pratiques et utiles.

Scénario d'exploitation financière

Paul a confié une procuration à sa nièce Louise. Jean-René, le fils de Paul, soupçonne fortement que celle-ci utilise de l'argent de Paul à ses fins personnelles. Comment Jean-René peut-il venir en aide à son père?

- Jean-René peut tenter de parler à son père ou avec un intervenant ou une intervenante pour lui faire prendre conscience du problème.
- Il peut s'adresser à un organisme local de renseignement pour les personnes âgées victimes d'abus.
- Jean-René peut aussi déposer une plainte à la police, seul ou avec l'aide d'un intervenant ou d'une intervenante.

Scénario de violence physique

Martha habite avec son fils Martin qui fait preuve d'un comportement difficile. Jean-Pierre, un voisin de Martha, constate que celle-ci a souvent des bleus au visage et sur les bras. Jean-Pierre se demande ce qu'il devrait faire.

- Jean-Pierre peut avoir recours à un organisme de références et de renseignements pour les personnes âgées victimes d'abus.
- Jean-Pierre peut dénoncer à la police, section violence aux personnes âgées.

Scénario de violence psychologique

Nancy est infirmière dans un établissement de soins de longue durée pour personnes âgées. Elle est témoin d'une scène troublante où une collègue parle de façon méprisante à Gilberte, une patiente qui souffre d'Alzheimer.

- Puisqu'il s'agit d'un établissement de soins de longue durée pour personnes âgées, Nancy a l'obligation par la loi de dénoncer ce cas de maltraitance.
- Elle doit téléphoner à la Ligne ACTION, au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée.
- Il est à souligner que la même règle s'applique aux maisons de retraite.



RESSOURCES FRANCOPHONES

répertoriées par le Groupe de travail francophone sur l'abus

Services de première ligne pour toute forme de maltraitance

- *Urgence, composez le 911*
- *Dénonciation d'un acte criminel : Section de la Violence faite aux personnes âgées, Service de Police d'Ottawa : 613-236-1222 poste 7300*
- *Service d'intervention et d'aiguillage pour les personnes âgées victimes d'abus : 613-596-5626 poste 230 www.nrocr.org*
- *Centre d'information communautaire d'Ottawa : 2-1-1- www.cominfo-ottawa.org*
- *Ligne Aînés-Sécurité : 2-1-1 ou 1-866-299-1011*

Cas de maltraitance dans les maisons de retraite ou les établissements de soins de longue durée

- *Ligne ACTION- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée : 1-866-434-0144 ou bureau régional d'Ottawa : 613-569-5602*
- *Maisons de retraite : 1-855-275-7472*

Service spécialisé pour femmes touchées par la violence

- *Fem' aide : 1-877-336-2433- www.femaide.ca*

Services spécialisés pour femmes victimes d'agression à caractère sexuel

- *CALACS : 613-789-9117- www.calacs.ca*

Services juridiques

- *Assistance-avocats : 1-800-268-8326 (conseils gratuits de 30 minutes avec un avocat membre du Barreau de l'Ontario)*
- *Clinique juridique francophone de l'Est d'Ottawa : 613-744-2892 poste 1111 www.csvanier.com (conseils juridiques sommaires)*

Services de counseling

- *Service familial catholique d'Ottawa : 613-233-8478 poste 248 www.cfsottawa.ca. Ligne d'aide 24 heures : 1-866-887-0015*

Services d'appoint ou complémentaires

- *Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa : 613-789-3577, poste 24*
- *Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) : 613-310-2272 - www.ottawa.cioc.ca*
- *Centre communautaire de l'Est d'Ottawa : 613-741-6025 www.eorc-gloucester.ca*
- *Réseau ontarien pour la prévention des mauvais traitements envers les personnes âgées : 613-789-3577 poste 14. Numéro d'assistance disponible 24 heures : 1-866-299-101.*